



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRIEE

Ile de France



CSS du 7 octobre 2014

EMTA

Triel-sur-Seine



Présentation de l'inspection des installations classées



RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2005

- Surveillance des eaux souterraines
- Surveillance des eaux de surface
- Suivi du dispositif de captage et destruction du biogaz
- Entretien et maintien en sécurité du site

Arrêté préfectoral du 16 novembre 2011

- aménagement de la couverture par remblaiement, et modification des voies internes bande d'exclusion en périphérie de l'étang aux Moines et le long de la Seine
- limitation concernant la nature des matériaux admissibles et leur origine géographique
- mise en œuvre de contrôles en réception, et traçabilité des matériaux entrants

Modifié par l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2013

- augmentation de la largeur de la bande d'exclusion côté étang (30 m minimum)
- réduction de la quantité de matériaux admissibles (2 400 000 tonnes au lieu de 4 200 000 tonnes) et mise à jour du plan d'aménagement (niveau Z)
- retrait de certains matériaux de la liste des admissibles (boues de dragage, mélanges bitumineux, déchets pulvérulents)



DEROGATION ESPECES PROTEGEES

- Dossier de demande de dérogation finalisé par EMTA en septembre 2013
 - Consultation du public en janvier 2014 (site Internet DRIEE)
 - Présentation de la demande devant le Conseil National de la Protection de la Nature, le 13 février 2014 : avis favorable avec recommandations
 - **Arrêté préfectoral portant dérogation : du 9 avril 2014**
- L'exploitant doit mettre en œuvre l'ensemble des mesures d'atténuation et d'accompagnement annoncées dans son dossier, ainsi que les recommandations du CNPN (inventaires complémentaires sur les insectes, surveillance des espèces végétales invasives, mise en place d'un suivi écologique, et transmission d'un bilan annuel ...)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRIEE

Ile de France

CSS - EMTA Triel sur Seine – 7 octobre 2014



INSPECTION DU 30 janvier 2014

Référentiel d'inspection :

- arrêtés préfectoraux du 16 novembre 2011 et du 4 juillet 2013

Principaux points abordés :

- phasages des travaux
- contrôle réception et mise en place des matériaux
- traçabilité des matériaux, et origine géographique
- rapport d'avancement des travaux pour 2013

Principales demandes :

- mettre en place la quantité d'engins adéquate au regard de la quantité des matériaux entrante
- fournir le rapport d'avancement des travaux ainsi que le rapport annuel de suivi post-exploitation en mars 2014

Réponses de l'exploitants : en février + mars.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRIEE

Ile de France

CSS - EMTA Triel sur Seine – 7 octobre 2014



INSPECTION DU 25 septembre 2014

Référentiel d'inspection :

- arrêtés préfectoraux du 16 novembre 2011, du 4 juillet 2013
- et du 1^{er} décembre 2005

Principaux points abordés :

- avancement des travaux de remblaiement
- traçabilité et contrôle des matériaux entrants
- modification du réseau biogaz



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRIEE

Ile de France

CSS - EMTA Triel sur Seine – 7 octobre 2014



MERCI de votre attention